



La grande distribution siphonne le pouvoir d'achat

Les prix des produits de grande consommation ont augmenté de 2,4% sur un an dans la grande distribution alors que les prix agricoles ont fortement chuté depuis mars 2008 : -51% sur les céréales entre 2008 et 2007, -38% sur les oléagineux, -12,4% sur les œufs... Pire, l'Institut national de la consommation (INC) note même que les prix des produits de grande consommation ont surtout augmenté ces six derniers mois sur les sites internet des enseignes de la grande distribution : l'enquête publiée par 60 millions de consommateurs porte sur 1430 produits et constate des hausses pour 707 d'entre eux, en particulier les produits du petit déjeuner, l'épicerie sucrée et les pâtes.

En cause, les marges nettes réalisées par la grande distribution et les opérateurs (abattoirs, entreprises de conditionnement, industrie agroalimentaire...). L'Observatoire des prix et des marges qui relève les prix réels payés de 100 000 produits dans 5700 grandes surfaces, doit donc rendre public les marges nettes réalisées à chaque étape de la filière et pour chaque circuit de commercialisation. Le rapport d'Eric Besson de décembre sur la formation des prix alimentaires, a déjà mis en lumière "des marges importantes réalisées notamment au niveau de la distribution pour certains fruits et légumes, ainsi que pour la viande de porc". De son côté, le député Jean-Paul Charié avait mis en évidence que de nombreux produits étaient moins chers dans le petit commerce que dans la grande distribution.

Le Cerf dénonce depuis sa création en 2003, la relation d'exclusivité qui lie les réseaux de distribution à leur centrale d'achats et qui constitue le principal frein à la baisse des prix et à la juste rémunération des producteurs. Ajoutez à cela, qu'il existe en France des situations de monopoles ou d'oligopoles dans 734 zones de chalandise comme l'a montré une enquête de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Dans une mise en garde datée du 12 février dernier, le président de la Commission d'examen des pratiques commerciales, le député Jean-Paul Charié dénonce des contrats pré-rédigés imposés aux fournisseurs qui "sont un déséquilibre manifeste au seul profit du client", la centrale d'achats. Le Cerf plaide donc en faveur d'un retour de la concurrence à l'entrée des magasins qui ferait jouer aux centrales, le simple rôle de grossiste. Les consommateurs pourraient alors bénéficier des meilleurs prix et d'un plus large choix de produits. Dans ce nouveau système, d'autres centrales pourraient également se créer ou se développer...

En attendant que cette réforme voie le jour, le Cerf demande au gouvernement de mettre en place un numéro vert qui permettrait d'informer le consommateur sur les prix des produits courants constatés dans sa zone de chalandise et de les comparer avec les prix pratiqués dans le magasin où il fait habituellement ses courses. Ce dispositif permettrait d'accroître la concurrence entre les différentes enseignes et mettrait une pression sur les prix. Cette mesure connaît déjà un franc succès en Italie.

Le gouvernement ne doit pas oublier que l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages passe aussi par une baisse des prix des produits de grande consommation. Les Français ne comprendraient pas que l'écart entre les prix agricoles et les prix en rayon continue de se creuser.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org